



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de proposition

Réseau étendu à définition logicielle (REDL)

Sollicitation No. – No de l'invitation	BPM014320	Date de la sollicitation	01 décembre 2021
No de modification	001	date de modification	06 décembre 2021
No du fichier GCDocs		No de référence du SEAOG	PW-21-00976802

Bureau de distribution	SSC SPC Procurement and Vendors Relationships Achats et relations avec les fournisseurs		
Autorité Contractante: (L'autorité contractante est la personne à qui il faut adresser les questions et commentaires au sujet du présent document.)	Nom	Oliver Librada	
	No de téléphone	(343) 542-8460	
	Courriel	Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca	
	Adresse postale	180 Kent, 13th Floor Ottawa, Ontario K1P 5P5	
Date et heure de clôture	Date et heure 10 décembre 2021 à 15 h (nommée "Clôture de la sollicitation" dans la présente demande de proposition)		
Fuseau horaire	Heure Normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Canada		
Courriel auquel la soumission doit être envoyée avant la date de clôture	Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca		



DEMANDE DE PROPOSITION AMENDEMENT NO. 001

L'Amendement no. 001 est soulevé:

- Pour répondre aux questions posées par les répondants potentiels
-

Question 001

L'annexe C 3.11

Bien que le Canada ait mis à jour le libellé de cette exigence versions, c'est encore quelque chose qui, tel qu'il est écrit, peut empêcher les soumissionnaires d'être conformes. Nous demandons que cette exigence soit supprimée."

Réponse 001

L'exigence demeure inchangée.

Question 002

L'annexe C

Nous demandons que ce soit supprimé car bien que nos appareils prennent en charge IPv6, il est non pris en charge par la fonctionnalité REDL

Réponse 002

L'exigence demeure inchangée

Question 003

L'annexe C 3.19.7 (g)

Nous demandons que la référence à IPv6 soit supprimée et que la formulation mis à jour vers " Ouvrir d'abord le chemin le plus court v2 (OSPF) pour IPv4"

Réponse 003

L'exigence demeure inchangée.

Question 004

L'annexe C 3.19.8 (h)

Nous demandons que la référence à IPv6 soit supprimée et que la formulation mis à jour vers "Dynamic Host Configuration Protocol (DHCP)"

Réponse 004

L'exigence demeure inchangée.

Question 005

SOW (68)

Nous demandons que cette exigence soit supprimée ou acceptée comme feuille de route élément à vérifier ultérieurement

**Réponse 005**

L'exigence demeure inchangée.

Question 006**SOW (85)**

Nous demandons que cette exigence soit supprimée ou acceptée comme feuille de route élément à vérifier ultérieurement

Réponse 006

L'exigence demeure inchangée.

Question 007**Référence Section 6.18**

et les dispositions des conditions générales supplémentaires 4001, la classe de maintenance est confirmée comme étant "fournie par le fabricant d'ordinateurs OEM" en ce qui concerne le service de retour client sur tous les articles applicables. Veuillez également confirmer que le "Numéro de téléphone sans frais pour le service de maintenance" et le "Site Web pour le service de maintenance" sont également fournis par le fabricant d'ordinateurs OEM et des fonctions de support, et que l'entrepreneur n'est pas tenu de fournir ces capacités et services directement à SPC ?

Réponse 007

Le Canada confirme

AUCUN CHANGEMENT PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS